

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2020

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE



PROGRAMME 104

INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Claude D'HARCOURT

Directeur général des étrangers en France

Responsable du programme n° 104 : Intégration et accès à la nationalité française

Au sein de la mission « Immigration, asile et intégration », la direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) définit et met en œuvre la politique publique d'accueil et d'intégration des personnes étrangères arrivant en France ainsi que celle de l'accès à la nationalité française. La direction de l'asile (DA) concourt plus particulièrement à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des réfugiés. Elle pilote le dispositif national d'hébergement des réfugiés.

Le plan d'action du 12 juillet 2017 prévoyait la nomination d'un délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) et la nomination d'un parlementaire en mission, afin de conduire une consultation autour des réorientations de la politique d'intégration, et la validation de la réforme dans le cadre d'un comité interministériel sur l'intégration. Le DI-AIR a été institué par décret n° 2018-33 du 22 janvier 2018. Il s'agit du préfet Alain Régnier, nommé le 24 janvier 2018.

Le comité interministériel à l'intégration (C2I), réuni le 5 juin 2018, a décidé d'amplifier l'effort d'intégration pour permettre aux primo-arrivants y compris les bénéficiaires d'une protection internationale d'accéder plus rapidement à l'autonomie dans le respect des principes et valeurs de la société d'accueil. Le comité interministériel à l'immigration et à l'intégration du 6 novembre 2019 a renforcé le volet emploi de cette politique en faisant figurer parmi les 20 mesures de son plan d'action des décisions relatives d'une part à une meilleure valorisation des diplômes, des qualifications et des acquis de l'expérience des étrangers primo-arrivants et, d'autre part à une augmentation de la participation des femmes primo-arrivantes au marché de l'emploi. Cette politique ambitieuse s'est traduite par une augmentation des moyens budgétaires dès 2019 qui s'est poursuivie en 2020, première année de mise en œuvre en année pleine des mesures décidées. Cette année a cependant été marquée par les conséquences de l'épidémie de COVID 19.

La politique d'intégration

La politique d'intégration constitue un volet essentiel de la politique migratoire de la France et un véritable enjeu de cohésion sociale. Elle s'adresse à l'ensemble des primo-arrivants, c'est-à-dire aux étrangers issus de pays extérieurs à l'Union européenne dotés depuis moins de cinq ans d'un premier titre de séjour et désireux de séjourner durablement en France, bénéficiant ou non d'une protection internationale.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS PRIMO-ARRIVANTS

Les étrangers primo-arrivants s'engagent dans un parcours d'intégration républicaine dont la première étape est concrétisée par la signature d'un contrat d'intégration républicaine (CIR). Le nombre de signataires du CIR est passé de 107 402 en 2019 à 78 764 en 2020 soit une baisse de 26,7 % dans le contexte de crise sanitaire.

La signature du CIR implique le suivi d'une formation civique pour s'approprier les principes et valeurs de la République ainsi que le fonctionnement de la société française et d'une formation linguistique pour ceux des primo-arrivants le nécessitant. En 2020, 45,2 % des signataires du CIR n'avaient pas le niveau A1 du cadre européen commun de référence des langues à l'issue des tests d'évaluation et ont bénéficié d'une formation linguistique.

Au-delà du CIR, l'étranger qui le souhaite peut poursuivre son parcours de formation linguistique délivrée par l'OFII pour atteindre le niveau A2 de connaissance du français. Ce niveau est l'une des conditions de délivrance de la carte de résident et permet à la France de se rapprocher des standards européens et de favoriser l'autonomie des étrangers

dans notre société, notamment par l'accès à l'emploi et à la formation professionnelle. L'étranger peut ensuite bénéficier gratuitement d'une formation linguistique de niveau B1 (50 heures) organisée également par l'OFII.

L'année 2020 a vu la poursuite de la mise en œuvre des mesures décidées le 5 juin 2018 par le C2I, traduisant un changement d'ambition et de dimension pour la politique de l'intégration avec :

- En premier lieu, le renforcement des formations du CIR, première étape du parcours d'intégration. Le volume de la formation civique a été doublé, son contenu et ses modalités d'animation pédagogique ont été renouvelés. Les heures de formation linguistique ont également été multipliées par deux et un nouveau forfait linguistique de 600 heures a été institué pour les non lecteurs non scripteurs dans leur langue d'origine. Il représente près de 11 % des formations prescrites. L'Etat propose et prend en charge désormais la certification du niveau atteint en fin de formation linguistique. Pour garantir la continuité du dispositif pendant la crise sanitaire une expérimentation de formation à distance a été menée dès le 1^{er} confinement. L'entretien de fin de CIR, institué pour formaliser avec chaque signataire un bilan des formations suivies et procéder à une nouvelle orientation individualisée, a été largement mené par téléphone. Plus de 25 000 bilans ont ainsi été réalisés par les auditeurs de l'OFII ;
- En deuxième lieu, l'accent a été mis sur l'insertion professionnelle des étrangers primo-arrivants, sous la forme d'un conseil en orientation professionnelle puis d'un accompagnement personnalisé, en association avec le service public de l'emploi. Un nouvel accord-cadre entre l'Etat, l'OFII et les acteurs du service public de l'emploi a été préparé et sera décliné en 2021 dans les territoires.
- En troisième et dernier lieu, les orientations stratégiques 2020 de la politique d'accueil et d'intégration des étrangers en France, adressées par le ministre de l'intérieur le 27 décembre 2019 aux préfets de région, ont été mises en œuvre dans la continuité des priorités définies en 2019 : renforcement de la gouvernance territoriale, amplification du partenariat avec les collectivités territoriales, accent mis sur l'accès à l'emploi et l'accompagnement global, poursuite du développement du dispositif conjoint avec l'Éducation nationale « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE) et extension des dispositifs d'accompagnement global spécifiques aux réfugiés. Les moyens budgétaires alloués à la politique d'intégration, qui avaient quasiment doublé en 2019, ont été reconduits en 2020, permettant aux préfets de mettre en œuvre au plan local les actions d'accompagnement des primo-arrivants, prioritairement orientées vers l'emploi et de renforcer les partenariats avec les collectivités locales. Pour gagner en efficacité, la gouvernance territoriale de la politique d'intégration a été consolidée par la constitution de comités de pilotage régionaux et départementaux sous l'égide des préfets, garantissant une meilleure coordination des acteurs sur chaque territoire.
-

Le programme 104 soutient également le fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) qui assure le pilotage « métier » des 42 plateformes départementales et interdépartementales d'instruction des demandes d'accès à la nationalité.

Enfin, les crédits du programme 104 participent à la mise en œuvre du plan de rénovation des foyers de travailleurs migrants (FTM) piloté par le délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL). Cette participation se traduit, sur la base d'un appel à projets national, par une contribution au financement de surcoûts liés à la réalisation de travaux de rénovation de foyers et à leur transformation en résidences sociales, de l'ingénierie sociale d'accompagnement de résidents immigrés, notamment de résidents âgés, de l'équipement en mobilier et de versement de l'aide transitoire au logement.

L'ACCOMPAGNEMENT DES REFUGIES

En 2020, plus de 33 000 personnes ont obtenu le statut de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

Dans ce contexte, les centres provisoires d'hébergement (CPH) qui prennent en charge des bénéficiaires d'une protection internationale (BPI) durant les premiers mois qui suivent l'obtention de leur statut, constituent un outil majeur

pour héberger, accompagner et favoriser l'intégration des réfugiés les plus vulnérables. En 2020, la capacité du parc de CPH a été maintenue à hauteur de 8 710 places, après plusieurs années de créations de places supplémentaires.

En parallèle, plusieurs dispositifs sont déployés pour accompagner les réfugiés. En 2020, 33,6 M€ ont été consacrés à cet accompagnement. Ces moyens ont permis de poursuivre le déploiement des mesures de la stratégie interministérielle d'accueil et d'intégration des réfugiés présentées lors du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018. Les dispositifs financés ont particulièrement concerné l'accès au logement, à la formation professionnelle et à l'emploi des bénéficiaires de la protection internationale, notamment avec la mise en place de projets d'accompagnement global dans chaque région. Ils ont notamment été ciblés sur l'accompagnement professionnel des bénéficiaires, et tout particulièrement ceux de moins de 25 ans, dans le cadre du programme "hébergement, orientation et parcours vers l'emploi" (HOPE). Ce programme a permis à 850 d'entre eux de bénéficier, outre d'un hébergement, d'une formation professionnelle pendant huit mois. D'autres dispositifs ont permis de favoriser la prise en charge médico-psychologique et de renforcer le lien social avec la société civile grâce à l'accès à la culture et au sport.

Le délégué interministériel à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DI-AIR) a été chargé du pilotage et de la mise en œuvre de cette stratégie organisée autour de sept axes :

1. au titre du pilotage, la formation d'engagements des élus locaux en faveur de l'intégration des réfugiés et la contractualisation avec les métropoles volontaires, ainsi que le développement d'études et de recherches sur le public réfugié ;
2. un parcours d'intégration renforcé avec la rénovation d'un contrat d'intégration républicaine ;
3. l'amélioration de la maîtrise de la langue française, de l'accès à la formation et à l'emploi ;
4. une garantie d'accès au logement par captation des logements à hauteur des enjeux, en s'appuyant sur le "pôle migrants" de la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ;
5. l'amélioration de l'accès aux soins avec des bilans de santé le plus tôt possible, la prise en compte des besoins d'interprétariat et de prise en charge des questions de santé mentale ;
6. l'amélioration de l'accès aux droits des personnes réfugiées ;
7. le développement des liens entre les réfugiés et la France à travers la mobilisation des jeunes, le développement du service civique pour les réfugiés, l'accès au sport et à la culture et la mise en place d'une plate-forme numérique d'échange entre le monde académique, les acteurs de terrain et les réfugiés.

Ces mesures ont commencé à être mises en œuvre en 2018 et se sont poursuivies en 2019 et 2020.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
INDICATEUR 1.1	Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)
INDICATEUR 1.2	Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR
OBJECTIF 2	Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
INDICATEUR 2.1	Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF

1 – Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers

INDICATEUR mission

1.1 – Efficience de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Taux d'atteinte du niveau A1	%	62	68,3	75	75	73,8	75
Taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités	%			80	75	90	80

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

- [(Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) ayant atteint en année N le niveau A1 à l'issue de la formation prescrite) / (Nombre de signataires de CIR ayant terminé en année N leur formation linguistique prescrite)] *100

- [(Nombre de prestataires de formation linguistiques ayant obtenu 15/20 lors des audits soit des critères du cahier des charges respectés à 75%) / (Nombre total de prestataires de formation linguistiques audités)] *100

Modalité d'interprétation :

L'indicateur « taux d'atteinte du niveau A1 » rend compte du pourcentage de personnes qui, ayant terminé leur formation, ont atteint ce niveau. L'interprétation du résultat doit être rapporté au poids des différents parcours linguistiques effectués, le taux d'atteinte du niveau A1 décroissant avec le nombre d'heures prescrites. 50,8 % des signataires de CIR à qui une formation linguistique a été prescrite ont été orientés vers les parcours les plus longs, de 400 à 600 heures.

L'indicateur « taux de conformité » pourrait évoluer en fonction du nombre de prestataires audités.

INDICATEUR

1.2 – Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Part des personnes ayant bénéficié d'une orientation vers le service public de l'emploi qui s'y sont inscrites pendant la durée du CIR	%			75	53	46,7	75

Commentaires techniques

Source des données :

Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

Mode de calcul :

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

[(Nombre de signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi qui se sont inscrits lors de la durée du CIR à Pôle emploi ou à la mission locale) / Nombre de signataires du CIR non dispensés et orientés vers le service public de l'emploi ayant eu leur entretien de fin de CIR] *100

Compte tenu des données disponibles dans le système d'information de l'opérateur source de la donnée, la base de calcul est restreinte : ne sont comptabilisées que les personnes sans emploi lors de l'entretien initial d'accueil, ayant exprimé à cette occasion le souhait d'être orienté vers le service public de l'emploi et déclarant s'être effectivement inscrits auprès de l'opérateur du service public de l'emploi concerné lors de l'entretien de bilan de fin de CIR.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le taux d'atteinte du niveau A1 des bénéficiaires d'une formation linguistique prescrite dans le cadre du CIR continue de progresser et se rapproche de l'objectif fixé pour 2020. Le doublement des heures de formation et les effets du nouveau format pédagogique ont un impact positif sur le taux d'atteinte de ce niveau. Ce taux varie en fonction des parcours prescrits : 41,3 % pour les parcours de 600h, 66,6 % pour les parcours de 400h, 77,7 % pour les parcours de 200h et 93,4 % pour ceux de 100h. Le taux de 73,8 % est une moyenne pondérée selon le poids respectifs de chaque parcours parmi les parcours terminés. La crise sanitaire a eu un impact sur le nombre de CIR signés et le nombre de prescriptions linguistiques et de parcours terminés ; les taux d'atteinte devront donc être confirmés au regard d'une exécution sur un nombre plus important de signataires. Il est difficile de déterminer dans quel sens la crise sanitaire a pu influencer sur le résultat : d'une part, la crise a rendu plus difficile le suivi des formations, d'où un possible effet à la baisse ; d'autre part, les étrangers disposant déjà d'un certain niveau de français ont, plus que les autres, poursuivi leur formation de manière dématérialisée, ce qui a pu faire évoluer les résultats à la hausse.

Le taux de conformité aux exigences de la grille d'évaluation des modules de formation constaté pour les prestataires audités est supérieur à l'objectif fixé. La crise sanitaire a réduit le nombre de ces contrôles (52).

L'indicateur relatif à l'efficacité de l'orientation vers le service public de l'emploi est en cours de fiabilisation. Le résultat est en deça de la prévision mais encourageant et montre que les travaux relatifs aux échanges de données automatisées entre l'OFII et Pôle emploi doivent se poursuivre afin d'améliorer l'effectivité de l'orientation vers cet opérateur et la pertinence de sa mesure.

OBJECTIF**2 – Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation****INDICATEUR****2.1 – Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2020 Réalisation	2020 Cible PAP 2020
Délai moyen d'instruction des décisions positives	jours	281	315	320	380	457	320
Délai moyen d'instruction des décisions négatives	jours	149	148	180	210	185	180

Commentaires techniquesSource des données :

Ministère de l'Intérieur – Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (DIAN) – Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF) – Logiciel PRENAT.

Mode de calcul :

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie de la manière suivante :

Numérateur : somme des délais de traitement des dossiers de demande de naturalisation selon l'issue du dossier traité.

Dénominateur : nombre total de dossiers traités selon l'issue positive ou négative de la demande.

Le départ officiel du délai est le dépôt du dossier en préfecture attesté par la délivrance d'un récépissé. Sa date limite est la date de décision défavorable du préfet ou favorable du ministre (décret).

La durée moyenne d'instruction d'un dossier de naturalisation est établie à partir des délais de traitement de deux types de dossiers : les dossiers des demandeurs ayant plus de 10 ans de résidence qui doivent être traités dans les 12 mois, et les dossiers des demandeurs ayant moins de 10 ans de résidence qui sont à traiter dans les 18 mois (la première catégorie de dossiers représente 60 % du total des dossiers et la seconde 40 %).

Modalités d'interprétation :

Ces indicateurs rendent compte du niveau de performance de la chaîne de traitement des préfectures à l'administration centrale selon la nature de la décision rendue sur la demande de naturalisation.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le système d'information de gestion des naturalisations intitulé PRENAT permet d'évaluer la performance de cette procédure au travers d'indicateurs tels que le délai de traitement des dossiers de naturalisation.

S'agissant des décisions favorables, les prévisions 2020 (320 jours) avaient été actualisées au printemps 2020 (380 jours), pour tenir compte des conséquences de la crise sanitaire. Il s'avère que les mesures de confinement dans les différents services de la chaîne de traitement des dossiers (plateformes, administration centrale et service central d'état civil), la reprise progressive de leurs activités et la durée de la crise sanitaire ont dégradé ces délais de traitement administratif de manière plus importante que prévu initialement, avec un délai d'instruction de 457 jours.

Pour les décisions défavorables, le délai de 185 jours en 2020 est conforme à la prévision initiale. Ces décisions sont prises directement par les plateformes ce qui permet d'atteindre un délai de traitement inférieur à celui des décisions favorables dont la chaîne de traitement implique également l'administration centrale, le service central de l'Etat civil puis la publication du décret au journal officiel.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 471	255 439 568 191 432 067	266 668 133
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	500 000 953 229		52 715 001 52 033 625	53 215 001 52 986 854	63 357 544
14 – Accès à la nationalité française	985 274 908 135	60 263		985 274 968 399	985 274
15 – Accompagnement des réfugiés			113 575 821 136 200 668	113 575 821 138 481 714	185 860 908
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	-10 000	10 000	8 138 000 7 989 198	8 138 000 7 989 198	8 138 000
Total des AE prévues en LFI	245 924 842	0	185 428 822	431 353 664	525 009 859
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+22 699 772 (hors titre 2)		+22 699 772	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-43 665 964 (hors titre 2)		-43 665 964	
Total des AE ouvertes		410 387 472 (hors titre 2)		410 387 472	
Total des AE consommées	179 019 006	70 263	212 768 962	391 858 231	

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>					
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	244 439 568 174 886 596		11 000 000 16 545 470	255 439 568 191 432 066	266 668 133
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	500 000 645 392		52 715 001 51 978 048	53 215 001 52 623 440	63 357 544
14 – Accès à la nationalité française	1 046 605 932 470	41 400		1 046 605 973 870	1 046 605
15 – Accompagnement des réfugiés			113 575 821 136 083 292	113 575 821 138 259 981	185 860 908
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		10 000	8 138 000 7 989 200	8 138 000 7 999 200	8 138 000
Total des CP prévus en LFI	245 986 173	0	185 428 822	431 414 995	525 071 190
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+22 699 772 (hors titre 2)		+22 699 772	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-49 717 924 (hors titre 2)		-49 717 924	
Total des CP ouverts		404 396 843 (hors titre 2)		404 396 843	
Total des CP consommés	178 641 147	51 400	212 596 010	391 288 557	

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 772 459		49 132 981 49 843 688	49 132 981	64 107 664 52 616 147
14 – Accès à la nationalité française	985 975 1 006 746	31 754		985 975	985 975 1 038 500
15 – Accompagnement des réfugiés	584 741		97 948 651 110 051 294	97 948 651	108 050 752 110 636 034
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants	10 000		8 538 000 8 111 103	8 538 000	8 538 000 8 121 103
Total des AE prévues en LFI	239 491 182	0	169 119 632	408 610 814	442 502 875
Total des AE consommées	199 017 109	31 754	187 863 648		386 912 511

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants	238 505 207 194 643 163		13 500 000 19 857 563	252 005 207	260 820 484 214 500 726
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière	2 241 417		49 132 981 49 843 293	49 132 981	64 107 664 52 084 709
14 – Accès à la nationalité française	1 039 853 977 335	31 755		1 039 853	1 039 853 1 009 091
15 – Accompagnement des réfugiés	574 745		97 948 651 110 051 271	97 948 651	108 050 752 110 626 015
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants			8 538 000 8 111 100	8 538 000	8 538 000 8 111 100
Total des CP prévus en LFI	239 545 060	0	169 119 632	408 664 692	442 556 753
Total des CP consommés	198 436 660	31 755	187 863 227		386 331 642

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	199 017 109	245 924 842	179 019 006	198 436 660	245 986 173	178 641 147
Dépenses de fonctionnement autres que	3 996 151	1 485 274	3 700 050	3 415 701	1 546 605	3 322 191

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2019	Ouvertes en LFI pour 2020	Consommées* en 2020	Consommés* en 2019	Ouverts en LFI pour 2020	Consommés* en 2020
celles de personnel						
Subventions pour charges de service public	195 020 959	244 439 568	175 318 956	195 020 959	244 439 568	175 318 956
Titre 5 – Dépenses d'investissement	31 754	0	70 263	31 755	0	51 400
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	31 754	0	60 263	31 755	0	41 400
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	0	10 000	0	0	10 000
Titre 6 – Dépenses d'intervention	187 863 648	185 428 822	212 768 962	187 863 227	185 428 822	212 596 010
Transferts aux ménages	9 189 086	11 100 000	5 370 747	9 189 086	11 100 000	5 370 747
Transferts aux entreprises	3 055 302	1 035 000	3 924 460	3 055 303	1 035 000	3 891 597
Transferts aux collectivités territoriales	6 725 562	6 265 000	7 913 139	6 725 560	6 265 000	7 884 913
Transferts aux autres collectivités	168 893 698	167 028 822	195 560 616	168 893 278	167 028 822	195 448 752
Total hors FdC et AdP		431 353 664			431 414 995	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-20 966 192			-27 018 152	
Total*	386 912 511	410 387 472	391 858 231	386 331 642	404 396 843	391 288 557

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2019	Prévues en LFI pour 2020	Ouvertes en 2020	Ouverts en 2019	Prévus en LFI pour 2020	Ouverts en 2020
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	12 826 815	93 656 195	22 699 772	12 826 815	93 656 195	22 699 772
Total	12 826 815	93 656 195	22 699 772	12 826 815	93 656 195	22 699 772

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2020		3 000		3 000				
03/2020		1 500		1 500				
04/2020		1 500		1 500				
05/2020		1 500		1 500				
06/2020		22 661 121		22 661 121				

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/2020		663		663				
09/2020		1 187		1 187				
10/2020		14 354		14 354				
11/2020		7 207		7 207				
12/2020		7 740		7 740				
Total		22 699 772		22 699 772				

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2020		48 429		248 558				
Total		48 429		248 558				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2020				642 041				
Total				642 041				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/08/2020						100 000		100 000
Total						100 000		100 000

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/11/2020						8 627 073		8 628 300
Total						8 627 073		8 628 300

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/11/2020						34 987 320		41 880 223
Total						34 987 320		41 880 223

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		22 748 201		23 590 371		43 714 393		50 608 523

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		255 439 568 191 432 067	266 668 133 191 432 067		255 439 568 191 432 066	266 668 133 191 432 066
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière		53 215 001 52 986 854	63 357 544 52 986 854		53 215 001 52 623 440	63 357 544 52 623 440
14 – Accès à la nationalité française		985 274 968 399	985 274 968 399		1 046 605 973 870	1 046 605 973 870
15 – Accompagnement des réfugiés		113 575 821 138 481 714	185 860 908 138 481 714		113 575 821 138 259 981	185 860 908 138 259 981
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000 7 989 198	8 138 000 7 989 198		8 138 000 7 999 200	8 138 000 7 999 200
Total des crédits prévus en LFI *	0	431 353 664	431 353 664	0	431 414 995	431 414 995
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-20 966 192	-20 966 192		-27 018 152	-27 018 152
Total des crédits ouverts	0	410 387 472	410 387 472	0	404 396 843	404 396 843
Total des crédits consommés	0	391 858 231	391 858 231	0	391 288 557	391 288 557
Crédits ouverts - crédits consommés		+18 529 241	+18 529 241		+13 108 286	+13 108 286

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	437 504 585	437 504 585	0	437 565 916	437 565 916
Amendements	0	-6 150 921	-6 150 921	0	-6 150 921	-6 150 921
LFI	0	431 353 664	431 353 664	0	431 414 995	431 414 995

Les crédits prévus au PLF 2020 ont été minorés de 5,75 M€ par un amendement gouvernemental visant à gager par des économies complémentaires des dépenses nouvelles.

Ils ont également été minorés par un amendement parlementaire organisant le transfert de 0,40 M€ de l'action n° 16 « Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » du programme 104 vers l'action n° 3 « Lutte contre l'immigration irrégulière » du programme 303 pour le déploiement de psychologues dans les centres de rétention administrative.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits de la LFI ont été modifiés au cours de la gestion 2020 par les mouvements suivants :

- une ouverture de crédits, dans le cadre des arrêtés de report de l'exercice 2019 en date des 29 janvier et 11 mars 2020 à hauteur de 0,05 M€ en AE et 0,25 M€ en CP au titre des fonds de concours non consommés en 2019 (crédits européens rattachés) et 0,64 M€ en CP au titre de crédits nationaux non consommés ;
- des ouvertures de crédits de fonds de concours (FAMI et indus FEI) par arrêtés en gestion à hauteur de 22,7 M€ en AE et en CP ;
- une annulation de crédits par décret de transfert n° 2020-1015 du 7 août 2020 de 0,1 M€ en AE et en CP correspondant à la contribution du ministère de l'Intérieur au financement de la Fondation du camp des Milles ;
- une annulation de crédits par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020 de 0,26 M€ en AE et en CP au titre de la compensation budgétaire entre programmes du ministère de l'intérieur concernant les achats de matériels liés à la crise sanitaire ;
- par décret de virement n° 2020-1449 du 24 novembre 2020, 8,6 M€ en AE et en CP ont été annulés compte tenu des tensions en trésorerie sur l'action 2 du programme 303 ;
- dans le cadre de la loi de finances rectificative n° 2020-1473 du 30 novembre 2020, 35 M€ en AE et 41,9 M€ en CP ont été annulés pour couvrir des ouvertures de même montant sur le programme 303 dans une logique d'auto-assurance au sein de la mission, soit la totalité de la réserve de précaution ainsi que des moindres dépenses, notamment sur l'OFII, liées aux effets de la crise sanitaire.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 104 a bénéficié des ressources des fonds européens (FAMI) au titre de dépenses d'intervention en faveur de l'accueil des étrangers primo arrivants, des actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière, de l'accompagnement des réfugiés et des actions de réinstallations.

La direction générale des étrangers en France a été désignée, le 24 juillet 2015, autorité responsable de ce fonds.

Le FAMI contribue à la gestion des flux migratoires et à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile ainsi qu'en matière d'immigration.

En 2020, le programme 104 a bénéficié de rattachements de fonds de concours (crédits européens) pour un montant de 22,75 M€ en AE et 22,95 M€ en CP, de reports de fonds de concours de 2019 sur 2020 d'un montant de 0,05 M€ en AE et 0,25 M€ en CP.

Par ailleurs, l'interruption du délai de paiement en 2019 suite aux désaccords intervenus entre la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) et la DGEF en tant qu'autorité responsable de la gestion des fonds européens FAMI et FSI, a limité la trésorerie disponible en 2020 ce qui a nécessité de prioriser les paiements des bénéficiaires de ces fonds. Les paiements dus aux associations et plus globalement aux bénéficiaires privés ont été effectués en priorité.

La CICC a décidé des corrections d'un montant de 48,4 M€, sur une demande de paiement de 152,5 M€, ce qui vient minorer d'autant les recettes pouvant être perçues par la France sous forme de fonds de concours.

Afin d'assurer les paiements dus malgré cette minoration des ressources, tout en optimisant la demande de remboursement 2020 auprès de la Commission européenne (laquelle dépend du montant des paiements effectués au 15 octobre de l'année) et en limitant les risques de dégagement d'office, il a été nécessaire de mobiliser les crédits budgétaires de la mission « IAI » à hauteur de 38,9 M€, dont 20,7 M€ en AE et 20,4 M€ en CP sur le programme 104.

Les mesures adoptées par la DGEF pour prévenir la répétition de cette situation sont de plusieurs ordres, notamment : la réorganisation interne et le renforcement des moyens humains du bureau de la gestion mutualisée des fonds européens, la mise à jour du descriptif de système de gestion et de contrôle, le renforcement du contrôle interne. L'autorité d'audit a pour sa part diligencé un audit système dont les conclusions devraient être disponibles à la fin du premier semestre 2021.

Le programme 104 a exécuté 43,5 M€ en AE et 43,3 M€ en CP au titre des fonds européens pour le FAMI. Pour la clarté de la présentation, les dépenses liées aux fonds européens FAMI et FSI sont présentées ci-après pour chaque action dans une rubrique « Fonds de concours » même si une partie des dépenses a en réalité été effectuée sur des crédits budgétaires nationaux.

■ RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	24 434 229	24 434 229	0	24 437 295	24 437 295
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	24 434 229	24 434 229	0	24 437 295	24 437 295

La mise en réserve initiale, qui s'est élevée à 24,43 M€ en AE et 24,44 M€ en CP, a été intégralement annulée.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2020	CP 2020
AE ouvertes en 2020 * (E1) 410 387 472	CP ouverts en 2020 * (P1) 404 396 843
AE engagées en 2020 (E2) 391 858 231	CP consommés en 2020 (P2) 391 288 557
AE affectées non engagées au 31/12/2020 (E3) 0	dont CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 702 066
AE non affectées non engagées au 31/12/2020 (E4 = E1 - E2 - E3) 18 529 241	dont CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 390 586 491

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 brut (R1) 1 264 674				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019 (R2) 0				
Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 net (R3 = R1 + R2) 1 264 674	-	CP consommés en 2020 sur engagements antérieurs à 2020 (P3 = P2 - P4) 702 066	=	Engagements ≤ 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R4 = R3 - P3) 562 608
AE engagées en 2020 (E2) 391 858 231	-	CP consommés en 2020 sur engagements 2020 (P4) 390 586 491	=	Engagements 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R5 = E2 - P4) 1 271 741
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020 (R6 = R4 + R5) 1 834 349
				Estimation des CP 2021 sur engagements non couverts au 31/12/2020 (P5) 931 411
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2021 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2020 (P6 = R6 - P5) 902 938

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2020 + reports 2019 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des restes à payer au 31 décembre 2020 s'élève à 1,8 M€. Il correspond à des dépenses de marchés publics de formations linguistiques passés au niveau national et en Ile-de-France, à des conventions pluriannuelles d'objectifs pour le versement de subventions conclues à partir de 2017, pour une période de 2 ou 3 ans, au sein de l'action 12 - accompagnement des étrangers en situation régulière et à des marchés pluriannuels énergie-fluide de la SDANF.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION

11 – Accueil des étrangers primo arrivants

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
11 – Accueil des étrangers primo arrivants		266 668 133 191 432 067	266 668 133 191 432 067		266 668 133 191 432 066	266 668 133 191 432 066

L'action 11 contribue au financement de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 255,44 M€ dont 244,44 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et 11,00 M€ de crédits d'intervention.

A la suite de différents mouvements intervenus en gestion et à l'évaluation des besoins effectifs de l'office, les crédits versés à l'OFII en 2020 sur cette action se sont élevés à 174,87 M€ de SCSP et 5,28 M€ de crédits d'intervention.

L'écart entre la LFI et l'exécution sur l'action 11 résulte de plusieurs mesures :

- une mise en réserve de 14,66 M€ ;
- une participation du programme 104 au schéma de fin de gestion du programme 303, à hauteur de 25,82 M€ en CP ;
- un virement de 0,26 M€ au titre des opérations de compensation entre programmes du ministère de l'intérieur s'agissant des acquisitions de matériel liés à la crise sanitaire ;
- 20,38 M€ ont permis de rembourser la dette européenne dans le cadre des corrections financières décidées par la CICC dont 8,00 M€ de FAMI au profit de l'OFII ;
- 11,70 M€ demandés en reports de crédits ;
- 1,37 M€ au titre du financement des surcoûts COVID du P 104 en régions
- 1,04 M€ ont permis de soutenir des besoins complémentaires de fin de gestion des actions 14 et 15.

En outre, 11,26 M€ de fonds européens au titre du FAMI ont été rattachés à cette action et versés à l'OFII.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	244 439 568	174 886 596	244 439 568	174 886 596
Subventions pour charges de service public	244 439 568	174 886 596	244 439 568	174 886 596
Titre 6 : Dépenses d'intervention	22 228 565	16 545 471	22 228 565	16 545 470
Transferts aux ménages	11 000 000	5 280 000	11 000 000	5 280 000
Transferts aux autres collectivités	11 228 565	11 265 471	11 228 565	11 265 470

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Total	266 668 133	191 432 067	266 668 133	191 432 066

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**LFI 2020 : 244,44 M€ en AE et CP****Exécution 2020 174,89 M€ en AE et CP**

Les crédits de fonctionnement de cette action constituent la subvention pour charges de service public (SCSP) du programme 104 versée à l'OFII. L'Office s'est vu verser 174,9 M€ sur les 244,4 M€ prévus en LFI.

La modulation à la baisse des crédits versés, correspondant aux besoins de l'opérateur, résulte principalement de l'impact de la crise sanitaire, notamment lors du premier confinement, sur les activités d'intégration de l'OFII et plus particulièrement les formations civique et linguistique.

Les résultats atteints en 2020 sont détaillés dans le volet "Opérateur".

DEPENSE D'INTERVENTION**LFI 2020 : 11,00 M€ en AE et CP****Exécution 2020 : 5,28 M€ en AE et CP**

Les crédits consommés sont inférieurs aux prévisions de la LFI.

La mise en réserve appliquée pour un montant de 0,4 M€ et la dynamique baissière des aides au retour volontaire (ARV) expliquent cette moindre exécution.

Les ARV ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Ainsi 4 519 aides au retour volontaire et 1 289 aides à la réinsertion ont été distribuées en 2020, contre un objectif de 8 000 et 1 000 inscrit au budget initial de l'établissement.

ACTION**12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
12 – Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière		63 357 544	63 357 544		63 357 544	63 357 544
		52 986 854	52 986 854		52 623 440	52 623 440

LFI 2020: 53,21 M€ en AE et 53,21 M€ en CP

Prévision de rattachement de Fonds de concours : 10,14 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 46,48 M€ en AE et 46,12 M€ en CP

Exécution FDC : 6,49 M€ en AE et CP

Les crédits de l'action 12 permettent le financement d'actions d'accompagnement complémentaires (sociales, professionnelles, linguistiques) facilitant, au-delà du CIR, la poursuite du parcours d'intégration républicaine durant les cinq années suivant l'obtention d'un titre de séjour délivré à l'étranger venant d'un pays hors de l'Union européenne. Ces actions s'inscrivent dans les priorités d'action de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants. Elles sont déployées principalement au niveau local, par le biais d'appels à projets régionaux ou départementaux lancés par les services déconcentrés (SGAR, DRJSCS, DDCS) et au niveau national ou interrégional via un appel à projets national et assurées essentiellement par le réseau associatif.

L'écart entre la prévision et l'exécution sur les crédits nationaux s'explique par l'annulation de la mise en réserve (3,19 M€), un transfert de 0,1 M€ vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » pour le financement de la fondation du Camp des Mille et un redéploiement des crédits vers les actions 15 « accompagnement des réfugiés » et 16 « accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants » lié à une moindre dépense sur les formations linguistiques de niveau A2/B1 impactées par la crise sanitaire et, dans une moindre mesure, sur les projets de partenariat avec les collectivités territoriales.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	500 000	953 229	500 000	645 392
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	500 000	735 011	500 000	427 174
Subventions pour charges de service public		218 218		218 218
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 857 544	52 033 625	62 857 544	51 978 048
Transferts aux entreprises	1 035 000	1 108 763	1 035 000	1 081 013
Transferts aux collectivités territoriales	6 265 000	5 981 895	6 265 000	5 953 669
Transferts aux autres collectivités	55 557 544	44 942 967	55 557 544	44 943 366
Total	63 357 544	52 986 854	63 357 544	52 623 440

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LFI 2020 : 0,50 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 0,95 M€ en AE et 0,64 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement ont financé des prestations de professionnalisation des organismes de formation linguistique chargés de mettre en œuvre les prestations du CIR, des outils numériques et de diffusion d'informations.

L'évaluation des mesures mises en œuvre à la suite du comité interministériel à l'intégration du 5 juin 2018 en matière de formation linguistique et civique est en cours. Les résultats de cette évaluation sont attendus en juin 2021.

Par ailleurs, pour permettre une meilleure information des étrangers lors de la crise sanitaire, des outils de communication ont été traduits dans les principales langues des pays d'origine des primo-arrivants.

La dépense de 0,21 M€ imputée au titre d'une subvention de charges de service public correspond au financement de projets portés par l'AFPA en région Hauts-de-France.

DEPENSES D'INTERVENTION

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

LFI 2020 : 62,86 M€ en AE et en CP**Exécution 2020 : 52,03 M€ en AE et 51,98 M€ en CP**

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve annulée (3,16 M€), un transfert vers le programme 129 (0,1 M€), un rattachement de fonds de concours inférieur aux prévisions (3,64 M€), une moindre dépense de la formation linguistique de niveau A2/B1 (2,99 M€) et un montant de dépenses de fonctionnement supérieur (+0,45 M€) aux prévisions 2020. Les crédits non consommés ont été redéployés au profit des actions 14 et 15, pour le financement de dispositifs d'hébergement des réfugiés en Ile-de-France notamment, et de l'action 16 pour des actions d'accompagnement renforcé des résidents des foyers pour travailleurs migrants dans le cadre de la crise sanitaire.

81% des dépenses d'intervention sur les crédits nationaux ont été exécutées au niveau local, soit près de 37 M€, dans le cadre des priorités d'action transmises aux préfets par l'instruction du 27 décembre 2019. Les actions ont été déclinées de la manière suivante :

- 54 % pour les actions d'accompagnement global et vers l'emploi ;
- 37 % pour les actions d'apprentissage linguistique
- 1,64 M€ pour le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants », opération organisée et financée conjointement avec le ministère de l'Education nationale.

Le partenariat avec les collectivités locales s'est amplifié avec une augmentation de 30 % des crédits consommés à ce titre par rapport à l'année 2019.

Les dépenses d'intervention au titre du fonds asile, migrations et intégration (FAMI) se sont élevées à 6,49 M€ au lieu de 10,14 M€ initialement prévues. 92 % de ces dépenses ont concerné des actions d'accompagnement des étrangers et 8 % ont été consacrés à la mobilisation des acteurs. Deux projets d'accompagnement des mineurs non accompagnés portés par la ville de Paris et le conseil départemental des Yvelines ont par exemple été financés pour un montant total de 2,2 M€.

ACTION**14 – Accès à la nationalité française**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
14 – Accès à la nationalité française		985 274 968 399	985 274 968 399		1 046 605 973 870	1 046 605 973 870

Ces crédits ont financé les dépenses de fonctionnement de la sous-direction de l'accès à la nationalité française située à Rezé en Loire Atlantique.

L'écart entre la prévision et la réalisation s'explique par l'application d'un taux de mise en réserve de 5 %. Cette action a bénéficié d'un abondement de 0,07 M€ en AE et de 0,05 M€ en CP pour faire face à des dépenses d'action sociale et de maintenance informatique.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	985 274	908 135	1 046 605	932 470

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	985 274	908 135	1 046 605	932 470
Titre 5 : Dépenses d'investissement		60 263		41 400
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		60 263		41 400
Total	985 274	968 399	1 046 605	973 870

Les dépenses d'investissement ont notamment permis le remplacement du véhicule de service ainsi que des travaux de climatisation du bâtiment et ont fait l'objet d'un paiement partiel sur 2020 de 0,03 M€ au titre d'une avance sur la commande de véhicule et de 0,01 M€ au titre des travaux de climatisation.

ACTION

15 – Accompagnement des réfugiés

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
15 – Accompagnement des réfugiés		185 860 908	185 860 908		185 860 908	185 860 908
		138 481 714	138 481 714		138 259 981	138 259 981

L'exécution de l'action 15 « Accompagnement des réfugiés » au 31 décembre 2020 s'élève à 112,82 M€ en AE et à 112,69 M€ en CP (hors fonds européens), soit 100% des crédits ouverts en AE et 99,9% en CP. Avec les fonds européens, l'exécution s'élève à 138,48 M€ en AE et à 138,26 M€ en CP.

La LFI 2020 (113,58 M€ en AE et en CP – hors fonds européens) a été complétée par un redéploiement de 4,9 M€ en provenance de l'action 11 « Accueil des étrangers primo arrivants » (OFII) et de l'action 12 « Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière ». La réserve de précaution de l'action 15 (5,7 M€ en AE et CP) a été annulée en fin de gestion. Au 31 décembre 2020, les crédits ouverts (hors fonds européens) s'élevaient à 112,8 M€ en AE et en CP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 281 046		2 176 689
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 066 904		1 962 547
Subventions pour charges de service public		214 142		214 142
Titre 6 : Dépenses d'intervention	185 860 908	136 200 668	185 860 908	136 083 292
Transferts aux ménages	100 000	90 747	100 000	90 747
Transferts aux entreprises		2 775 697		2 770 584
Transferts aux collectivités territoriales		1 931 244		1 931 244
Transferts aux autres collectivités	185 760 908	131 402 980	185 760 908	131 290 716
Total	185 860 908	138 481 714	185 860 908	138 259 981

1 – Les Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)

LFI 2020 : 81,92 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 79,07 M€ en AE et CP

L'exécution au 31 décembre 2020 s'élève à 79,07 M€ en AE et CP. Elle correspond au financement de 8 710 places de CPH, dont 66 places spécialisées pour protéger des femmes particulièrement vulnérables, victimes de violence ou de la traite des êtres humains (en Île-de-France et en Nouvelle-Aquitaine).

Ces places ont été financées à un coût journalier moyen de 25 € (avec un complément journalier de 13 € par place pour les places spécialisées).

2 – Les actions d'accompagnement en faveur des réfugiés

LFI 2020 : 31,65 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 33,75 M€ en AE et 33,62 M€ en CP

L'exécution 2020 s'élève à 33,75 M€ en AE et 33,62 M€ en CP.

Elle correspond au financement des mesures en faveur de l'intégration des réfugiés prévues par la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des réfugiés, qui est pilotée par la délégation interministérielle pour l'accueil et l'intégration des réfugiés (DIAIR) et la direction de l'asile (DA).

Ces dispositifs sont les suivants :

- la mise en œuvre de programmes d'intégration des réfugiés dans le cadre d'appels à projets locaux (6 M€) et d'un appel à projets national (0,8 M€) ;
- des dispositifs d'accompagnement global des réfugiés proposant des hébergements et des parcours d'accès renforcé à l'emploi du type ACCELAIR (3,7 M€) ;
- un dispositif d'accompagnement des réfugiés vers le logement pérenne mis en œuvre par le GIP-HIS (3,1 M€), ainsi qu'une plateforme nationale pour le logement des réfugiés (0,2 M€). Cette plateforme permet de coordonner l'appariement des besoins de logements exprimés par des réfugiés hébergés dans des territoires tendus et des offres de logement identifiées dans les territoires ;
- le programme HOPE « Hébergement, orientation, parcours vers l'emploi » piloté par l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA 2,2 M€) ;
- le dispositif RELOREF de France terre d'asile pour le logement des réfugiés (0,2 M€) ;
- un dispositif d'hébergement et d'accompagnement transitoire de 20 places dans le département de Mayotte à destination des réfugiés et des protégés subsidiaires (0,5 M€) ;
- des centres d'hébergement et d'accompagnement des réfugiés hors CPH en Île-de-France pour des bénéficiaires de la protection internationale (DPHRS, CAIR, DAHAR pilotés par France terre d'asile, France fraternités et Aurore) (8,3 M€) ;
- la spécialisation d'un centre d'hébergement de 30 places dans la prise en charge d'un public de réfugiés LGBT dans le Maine-et-Loire (association le Refuge) (0,3 M€) ;
- une contribution au dispositif d'hébergement citoyen de la DIHAL (0,1 M€) ;
- l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnels médicaux qui se sont mobilisés auprès des populations civiles victimes des violences du conflit syrien (0,4 M€) ;
- un audit d'évaluation des parcours d'insertion professionnelle des réfugiés (0,6 M€).

Ces crédits ont également permis de financer des dispositifs spécifiques tels que :

- le versement d'allocations forfaitaires à des personnes marocaines et tunisiennes qui se sont réfugiées en France au moment de l'accès à l'indépendance de leur pays (0,1 M€) ;

- le versement de bourses à des réfugiés en reprise d'étude (association Entraide universitaire française) (0,2 M€) ;
- la prise en charge médico-psychologique de réfugiés victimes de violence et de torture (association Parcours d'exil) (0,1 M€) ;
- des actions mises en œuvre par la DIAIR (programme national de service civique Volont'R, partenariats avec les collectivités territoriales dans le cadre de contrats territoriaux, etc.) (5,4 M€) ;
- le remboursement de primes et surcoûts Covid dans les CPH et les dispositifs d'hébergement des réfugiés en Île-de-France ainsi qu'à Mayotte (1,4 M€). Les surcoûts ainsi que les primes remboursés ont fait l'objet d'un cadrage de la direction de l'asile en lien avec les règles de prise en charge de la DGCS indiquées dans une circulaire du 24 juillet 2020.

3 – Fonds de concours

Prévision de rattachement : 72,3 M€ en AE et CP

Exécution 2020 : 25,66 M€ en AE et 25,57 M€ en CP

En 2020, l'exécution correspond à :

- 20,9 M€ en AE et 20,8 M€ en CP au titre du FAMI « Réinstallation ». Ces crédits ont financé les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des personnes réinstallées dans le cadre des programmes européens de réinstallation ;
- 3,3 M€ en AE et en CP pour le financement de dispositifs d'accueil et d'accompagnement de personnes réinstallées dans le cadre du programme de réinstallation en gestion déconcentrée aux régions ;
- 1,4 M€ en AE et en CP au titre du FAMI « Intégration des bénéficiaires d'une protection internationale » pour des actions d'accompagnement global de bénéficiaires d'une protection internationale, mises en œuvre dans le cadre de l'appel à projets permanent du FAMI.

ACTION

16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
16 – Accompagnement du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants		8 138 000	8 138 000		8 138 000	8 138 000
		7 989 198	7 989 198		7 999 200	7 999 200

L'écart entre la prévision et l'exécution s'explique par la mise en réserve de 5 % des crédits LFI et un abondement de 0,25 M€ en AE et CP depuis l'action 12 en fin de gestion pour soutenir un accompagnement adapté pendant la crise sanitaire.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		-10 000		
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		-10 000		
Titre 5 : Dépenses d'investissement		10 000		10 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		10 000		10 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 138 000	7 989 198	8 138 000	7 989 200
Transferts aux entreprises		40 000		40 000
Transferts aux autres collectivités	8 138 000	7 949 198	8 138 000	7 949 200
Total	8 138 000	7 989 198	8 138 000	7 999 200

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Exécution 2020 : 0,01 M€

La dépense d'investissement en AE et CP correspond au paiement d'un engagement 2019 initialement imputé comme dépense de fonctionnement pour une évolution de la base de données permettant le suivi du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants (FTM).

DEPENSES D'INTERVENTION

LFI 2020 : 8,14 M€ en AE et en CP

Exécution 2020 : 7,99 M€ en AE et en CP

Concernant les dépenses d'intervention, les crédits ont permis de soutenir les actions proposées par 23 organismes dont les 3 principaux gestionnaires de FTM (ADOMA, COALLIA, ADEF). Près de 59 % des crédits ont permis de financer une partie des surcoûts supportés par les gestionnaires pendant la transformation du bâti en résidences sociales et 33 % sont consacrés à l'accompagnement des résidents.

La crise sanitaire a contribué à mettre en lumière l'importance que revêt une accélération des opérations de transformation afin d'offrir une meilleure protection aux résidents.

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration (P104)	220 521 759	220 521 759	263 540 568	263 540 568	196 032 067	196 032 066
Subventions pour charges de service public	194 643 163	194 643 163	244 440 568	244 440 568	174 886 596	174 886 596
Transferts	25 878 596	25 878 596	19 100 000	19 100 000	21 145 471	21 145 470
Universités et assimilés (P150)	137 933	137 933			108 179	108 179
Transferts	137 933	137 933			108 179	108 179
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	10 000	10 000			12 000	12 000
Transferts	10 000	10 000			12 000	12 000
AFPA - Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (P103)	5 892 941	5 892 941			2 687 885	2 687 885
Subventions pour charges de service public	288 665	288 665			432 360	432 360
Transferts	5 604 276	5 604 276			2 255 525	2 255 525
Total	226 562 633	226 562 633	263 540 568	263 540 568	198 840 131	198 840 130
Total des subventions pour charges de service public	194 931 828	194 931 828	244 440 568	244 440 568	175 318 956	175 318 956
Total des transferts	31 630 805	31 630 805	19 100 000	19 100 000	23 521 175	23 521 174

En 2020, le programme 104 a principalement financé les opérateurs suivants :

- l'OFII qui a bénéficié de 196,03 M€ dont 174,89 M€ de subvention pour charges de service public et 5,28 M€ de crédits d'intervention au titre de l'action 11 ainsi, 4,60 M€ au titre des marchés A2/B1 de l'action 12 et 11,27 M€ au titre du FAMI ;
- l'AFPA qui a bénéficié de 2,69 M€ dont 2,26 M€ au titre du programme HOPE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	0 0 0	1 134 1 168 1 144	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	0 0 0	1 134 1 168 1 144	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2020 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ETAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2020 *	1 168	1 144

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2020 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2020 en ETP	-11	-11

Le schéma d'emplois de l'OFII inscrit en LFI 2020 était de - 11 ETP.

Cette diminution est liée aux économies réalisées dans le cadre de la dématérialisation du visa long séjour valant titre de séjour (VLS-TS).

Le plafond d'emplois a ainsi été porté à 1 168 ETPT contre 1 179 ETPT en LFI 2019.

L'opérateur a exécuté ce plafond d'emplois à hauteur de 1 143,70 ETPT soit + 9,16 ETPT par rapport au 31 décembre 2019 (1 134,54 ETPT).

La sous exécution du plafond d'emplois en 2020 illustre les difficultés rencontrées pour le recrutement et le remplacement des agents à la date effective des départs.

FISCALITÉ AFFECTÉE AUX OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Budget initial	Compte financier
OFII - Office français de l'immigration et de l'intégration	800 000	899 820
Total	800 000	899 820

OPÉRATEURS

OFII - OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTÉGRATION

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DE L'OPÉRATEUR

L'établissement intervient sur la totalité du champ des politiques menées par le ministère de l'intérieur concernant l'intégration, l'immigration (immigration familiale, professionnelle, retour volontaire dans le pays d'origine) et la politique de l'asile.

La crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur l'exécution 2020, entraînant une diminution des activités et notamment une baisse de la dynamique des actions pour le retour. En revanche, les guichets uniques pour demandeurs d'asile sont demeurés ouverts, et l'orientation des demandeurs d'asile dans les centres d'hébergement a été maintenue. L'intégration et l'accueil des signataires du CIR, comme leur orientation vers les formations civiques et linguistiques, ont été adaptées aux mesures sanitaires imposées, par la mise en œuvre rapide de formations à distance (FAD) en parallèle des mesures barrières et de l'application des règles de distanciation sociale.

1 – Accueil et intégration

L'OFII est chargé du dispositif d'accueil des publics migrants primo-arrivants venant s'installer durablement en France auxquels est proposé le contrat d'intégration républicaine (CIR). À ce titre, il assure l'organisation et le financement des prestations de formation proposées gratuitement au nouvel arrivant. L'OFII assure également les formations linguistiques destinées à l'ensemble des personnes immigrées durant les cinq premières années suivant leur arrivée sur le territoire français.

La prévision initiale était de 106 000 CIR signés pour 2020. Le nombre de CIR signés constitue l'un des indicateurs clefs de l'OFII.

Compte tenu du contexte sanitaire et de son impact sur les actions de l'OFII, plus particulièrement lors du premier confinement, le nombre de CIR effectivement signés en 2020 s'établit à 78 764 (en diminution de 26,7 % par rapport à 2019 avec 107 559 CIR).

Les politiques d'accueil et d'intégration constituent, en volume de dépenses, la première mission de l'établissement, hors fonctions supports, soit en 2020 une dépense à hauteur de 76,19 M€ en CP et 76,84 M€ d'AE (pour respectivement 118,97 M€ et 133,59 M€ inscrits au BI 2020)

Il convient de noter la mise en place lors du premier confinement et dès le mois de mars 2020 des formations à distance, pour tenir compte des contraintes sanitaires, pour environ 4,5 M€ en CP.

2 – Premier accueil des demandeurs d'asile

L'OFII a également en charge la mission de premier accueil des demandeurs d'asile et le pilotage du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile (DNA). En amont des prises en charge en centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA), l'OFII pilote un réseau de structures d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des demandeurs d'asile. Ce réseau est composé de 34 plateformes d'accueil pour demandeurs d'asile (PADA), dont la gestion est assurée contractuellement par des prestataires dans le cadre de marchés publics pluriannuels. Un nouveau marché est mis en œuvre depuis 2019 et pour une durée de 3 ans. L'implantation des plateformes est articulée à la cartographie de la régionalisation de l'admission au séjour des demandeurs d'asile.

En raison du caractère forfaitaire du marché, l'exécution 2020 de la dépense est proche de la prévision avec 38,02 M€ en CP pour 39,50 M€ inscrits au BI.

L'exécution des dépenses de fonctionnement directement associées à la dépense d'asile est en diminution en 2020 : 2,04 M€ contre 6 M€ inscrits au BI (transports des demandeurs d'asile et acheminement vers les centre d'hébergement d'urgence).

3 – Aides au retour et à la réinsertion

L'OFII intervient dans la mise en œuvre d'actions d'aide au retour volontaire et d'aide à la réinsertion des personnes immigrées dans leur pays d'origine, avec notamment le versement d'aides financières. Les dispositifs d'aide à la réinsertion couvrent une trentaine de pays.

La cible initiale 2020 de 7 500 retours volontaire a été ramenée à 4 519 retours effectifs. L'exécution 2020 est marquée par une diminution des dépenses d'intervention à 7,46 M€ contre 13,19 M€ CP inscrits au BI 2020.

Parallèlement, la dépense de transport associée au dispositif retour et relevant de l'enveloppe de fonctionnement, diminue pour s'établir à 1,94 M€ contre 3,00 M€ inscrits au BI 2020.

4 – Autres dépenses de soutien

Les dépenses participant de la prise en compte de l'état de santé des migrants sont demeurées stables à 6,17 M€ en 2020 pour 7,71 M€ inscrits au BI.

L'exécution des crédits de fonctionnement courant est en forte baisse à 21,7 M€ contre 25,9 M€ inscrits au BI. Cette moindre consommation se constate notamment au travers de la consommation sur les frais postaux, les frais de missions et le transport des agents.

L'exécution des dépenses de personnel s'établit à hauteur de 67,41 M€ (70,94 M€ en BI 2020).

5 – Les dépenses d'investissement

Ces dépenses ont été exécutées pour 11,79 M€ en CP et 12,42 M€ en AE, contre 16,39 M€ CP et 18,63 M€ AE inscrits au BI.

Ces dépenses traduisent la nécessité de soutenir l'évolution des applications à fort enjeux métiers. Elles prennent également en compte les choix résultant du nouveau schéma directeur des systèmes d'information visant à réduire significativement les coûts de maintenance. Le niveau d'équipement a permis d'armer rapidement la structure dès la phase de confinement, aussi bien en systèmes de visioconférence qu'en matériel nomade.

6 – Pilotage stratégique de l'opérateur

L'exercice de la tutelle de l'OFII est assuré par la direction générale des étrangers en France.

Outre la tenue de pré-CA et CA, organisés 3 fois par an et en tant que de besoin, les orientations et missions de l'OFII sont encadrées par un contrat d'objectif et de performance (COP). Ce COP permet de suivre de manière régulière l'ensemble des activités dévolues à l'établissement. Les indicateurs de performance, recentrés sur les leviers d'action maîtrisés par l'OFII, sont transmis à la tutelle et donnent lieu à des échanges réguliers entre la DGEF et l'OFII. D'autres réunions permettent de conforter les relations entre l'opérateur et sa tutelle.

Par ailleurs, au niveau du RFFIM, le club des tutelles et des opérateurs du ministère de l'intérieur permet à l'OFII de présenter ses avancées et résultats, notamment dans les domaines budgétaire et immobilier.

De plus le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 de l'OFII a été adopté lors du CA du 26 novembre 2020.

Enfin, une démarche d'audit et de contrôle interne (financier, métier) est mise en place avec une gouvernance propre associant les directions de tutelle et le CBCM.

FINANCEMENT APPORTÉ À L'OPÉRATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2019		Prévision LFI 2020		Réalisation 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P303 – Immigration et asile	495 008	495 008	447 991	447 991	499 985	499 985
Subventions pour charges de service public	6 221	6 221	4 102	4 102	124 100	83 500
Transferts	488 787	488 787	443 889	443 889	375 885	416 485
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	220 522	220 522	263 541	263 541	196 032	196 032
Subventions pour charges de service public	194 643	194 643	244 441	244 441	174 887	174 887
Transferts	25 879	25 879	19 100	19 100	21 145	21 145
P349 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 500	3 250				
Dotations en fonds propres	3 248	2 095				
Transferts	2 252	1 155				
Total	721 030	718 780	711 532	711 532	696 017	696 017

L'OFII a bénéficié des financements suivants.

196,03 M€ via le programme 104, répartis de la façon suivante :

- 180,17 M€ de crédits en provenance de l'action 11 du programme 104. Ce montant comprend 174,88 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP) et de 5,28 M€ de transfert destinés à financer l'aide au retour et à la réinsertion ;
- 4,60 M€ versés par l'action 12 du programme 104 au titre de la mise en œuvre du marché A2/B1 de formation linguistique ;
- 11,27 M€ de fonds européens, notamment à travers les fonds FAMI via le programme 104.

499,99 M€ via le programme 303 répartis de la façon suivante :

- 481,54 M€ au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA) dont 6,02 M€ versés au titre des frais de gestion ;
- 18,13 M€ de fonds européens FAMI ;
- 0,31 M€ au titre des transports des demandeurs d'asile.

L'incohérence relative à la ventilation de la SCSP et des transferts s'agissant du P303 s'explique par une erreur d'imputation initiale dans Chorus.

Les 475,52 M€ versés au titre de l'ADA ne sont pas retracés dans les recettes et produits du compte financier dans la mesure où il s'agit d'un dispositif non budgétaire géré en compte de tiers.

COMPTE FINANCIER 2020

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Produits	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Personnel	70 941	62 250	Subventions de l'État	259 962	190 791
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>5 350</i>	<i>4 818</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>	<i>235 543</i>	<i>174 887</i>
			<i>– crédits d'intervention(transfert)</i>	<i>24 420</i>	<i>15 904</i>
Fonctionnement autre que les charges de personnel	195 812	160 005	Fiscalité affectée	800	900
Intervention (le cas échéant)	13 189	7 560	Autres subventions	32 271	29 402
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 563	11 314	Revenus d'activité et autres produits	3 296	5 484
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>12 563</i>	<i>11 314</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 492</i>	<i>3 892</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	279 942	229 814	Total des produits	296 329	226 577
Résultat : bénéfice	16 387		Résultat : perte		3 238
Total : équilibre du CR	296 329	229 814	Total : équilibre du CR	296 329	229 814

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *	Ressources	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	27 458	4 184
Investissements	16 387	10 198	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		3 743
Remboursement des dettes financières		294	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	16 387	10 491	Total des ressources	27 458	7 927
Augmentation du fonds de roulement	11 071		Diminution du fonds de roulement		2 565

* Voté

Les financements effectivement perçus par l'OFII en 2020 en provenance de crédits nationaux se sont élevés à 190,79 M€ dont notamment :

- au titre de l'action 11 du programme 104 : 174,89 M€ de subvention pour charges de services public et 5,28 M€ destinés à couvrir les aides au retour et à la réinsertion ;
- au titre de l'action 12 du programme 104 : 4,60 M€ de financement pour les marchés A2/B1 ;
- au titre de l'action 2 du programme 303 : 6,02 M€ de frais de gestion ADA.

Intégration et accès à la nationalité française

Programme n° 104 | OPÉRATEURS

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2020		Compte financier 2020 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	70 941	70 941	67 407	67 407
Fonctionnement	182 646	195 812	127 738	142 168
Intervention	11 089	13 189	8 331	7 460
Investissement	18 626	16 387	12 416	11 793
Total des dépenses AE (A) CP (B)	283 302	296 329	215 891	228 828
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Recettes globalisées	294 579	221 960
Subvention pour charges de service public	235 543	174 887
Autres financements de l'État	22 670	15 904
Fiscalité affectée	800	750
Autres financements publics	32 271	29 398
Recettes propres	3 296	1 022
Recettes fléchées	1 750	0
Financements de l'État fléchés	1 750	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	296 329	221 960
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C - B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B - C)	0	6 868

* Voté

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
1 - Accueil et intégration	0	133 589	118 978	0	0	0	0	133 589	118 978
	0	76 841	76 194	0	0	0	0	76 841	76 194
2 - Premier accueil des demandeurs d'asile	0	12 202	39 502	0	0	0	0	12 202	39 502
	0	17 428	38 018	0	0	0	0	17 428	38 018
3 - Retour et réinsertion	0	153	172	11 089	13 189	0	0	11 242	13 360
	0	46	49	8 331	7 460	0	0	8 376	7 510
4 - Actions transverses	6 213	11 200	11 200	0	0	0	0	17 413	17 413
	5 136	7 087	6 210	0	0	0	0	12 223	11 346
5 - Soutien	64 728	25 501	25 960	0	0	18 626	16 387	108 856	107 075
	62 270	26 337	21 697	0	0	12 416	11 793	101 023	95 760
Total	70 941	182 646	195 812	11 089	13 189	18 626	16 387	283 302	296 329
	67 407	127 738	142 168	8 331	7 460	12 416	11 793	215 891	228 828

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	6 868
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	482 670	533 657
Autres décaissements non budgétaires	0	3 237
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	482 670	543 765
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	1 707	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	4 452	0
Total des besoins	484 377	543 765

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2020	Compte financier 2020 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	64
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	484 377	531 040
Autres encaissements non budgétaires	0	3 556
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	484 377	534 660
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	9 105
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 745	1 807
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	7 298
Total des financements	484 377	543 765

* Voté

L'exécution budgétaire 2020 s'établit à 215,89 M€ en AE (contre 313,46 M€ au compte financier 2019, soit - 31,12 %) et 228,83 M€ en CP (contre 228,55 M€ au compte financier 2019 soit + 0,12 %). Elle est inférieure de 36,32 M€ en AE et de 40,83 M€ en CP à la prévision inscrite au budget initial.

Cette évolution résulte d'une diminution importante des dépenses de fonctionnement et plus spécifiquement des dépenses d'intégration, fortement impactées par la crise sanitaire avec l'arrêt quasi total des formations lors du premier confinement et une reprise progressive jusqu'au mois de septembre. Ce contexte particulier a largement minoré les dépenses de l'opérateur, et ce, malgré une réactivité des équipes qui ont, dès la fin du mois de mars, mis en place des formations à distance.

Ainsi, 78 764 CIR ont été signés en 2020 contre 107 559 en 2019, soit une baisse de 26,7 % par rapport à 2019.

Les aides au retour volontaire sont également en forte diminution en 2020 avec un peu plus de 4 500 aides versées contre 8 660 en 2019 soit une baisse 47,8 %, compte-tenu des restrictions imposées aux frontières.

Les opérations pour compte de tiers correspondent aux crédits d'interventions versés à l'OFII par le programme 303 au titre de la prise en charge de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2019 (1)	Prévision 2020 (2)	Réalisation 2020
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 134	1 168	1 144
– sous plafond	1 134	1 168	1 144
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2019.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2020.

Le schéma d'emplois de l'opérateur inscrit en LFI était de -11 ETP. Cette baisse est liée aux moindres dépenses réalisées dans le cadre de la dématérialisation de la procédure de validation des VLS-TS.

En LFI 2020, le plafond d'emplois de l'OFII a été porté à 1168 ETPT. L'opérateur a exécuté ce plafond d'emplois à hauteur de 1143,70 ETPT soit - 24,30 ETPT par rapport au plafond d'emplois autorisé.

Le niveau d'exécution du plafond d'emplois illustre à nouveau les difficultés rencontrées par l'OFII s'agissant du recrutement et du remplacement des agents à la date effective des départs, des démissions ou mobilités vers d'autres services ministériels intervenant souvent dans des délais restreints.

L'établissement a ainsi dû faire face à 356 départs contre 315 l'année précédente, pour 345 nouvelles entrées. La crise sanitaire de la Covid-19 a également impacté l'exécution du plafond d'emplois, notamment pendant le premier confinement.